

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

ON S'ABONNE

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. Dubosse, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle} NIVERLET, libraires à Saumur.

Paraisant les Mardis, Jeudis et Samedis.

ABONNEMENTS.

Saumur, par la poste
Un an. . . 18f. » 24f. »
Six mois. . 10 » 15 »
Trois mois. 5 » 7 50

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Corresp. générale* (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

NOUVELLES DE LA GUERRE.

Le maréchal ministre de la guerre vient de recevoir du général commandant en chef l'armée d'Orient la dépêche suivante :

Au quartier-général devant Sébastopol, le 26 mai 1855.

Monsieur le maréchal,

Depuis l'enlèvement des contre-approches russes en avant du bastion Central, dans la nuit du 2 mai, et l'occupation par nos troupes de cet ouvrage si important, l'ennemi, pour arrêter nos progrès et prendre les vues de flanc sur nos attaques, avait songé à reporter ses efforts du côté de la Quarantaine, et à y construire de nouvelles lignes de contre-approches. Il forma le projet de relier, par une gabionnade, les embuscades du fond de la baie à celles du grand côté du Cimetière, et de rattacher ce travail, par un long boyau de communication, à la lunette de droite du bastion Central. Dans la nuit du 21 au 22, par un effort de travail énorme et habilement dissimulé, il ébaucha cette vaste place d'armes si menaçante pour nos attaques de gauche et si propre à ménager à l'ennemi la possibilité de grands rassemblements et de sorties considérables.

Le danger de ce travail des Russes était évident; j'en pressentis sur-le-champ l'étendue et prescrivis au général de Salles, commandant le 1^{er} corps, d'enlever cette position et de retourner contre l'ennemi ses nouveaux ouvrages; œuvre délicate et difficile, car il fallait s'attendre à une vive résistance et à un combat acharné, sous les feux de batteries formidables.

Le général de division Paté fut chargé de cette opération. Deux attaques furent organisées, l'une sur les embuscades du fond de la baie, l'autre sur les embuscades du Cimetière, en débouchant par l'angle sud-est de cet enclos. Elles devaient être simultanées.

Après avoir enlevé les nouvelles gabionnades de l'ennemi, il fallait se tenir en avant avec assez de

solidité pour protéger le travail et transformer à notre usage l'ouvrage russe. Mais le développement de ces lignes était immense; il fallait s'attendre à deux phases successives dans l'action, celle de la bataille et celle des travaux. Le combat a eu lieu pendant la nuit du 22 au 23 mai; il s'engagea dès neuf heures du soir.

Notre attaque de gauche fut conduite par le général de brigade Beuret, et exécutée par trois compagnies du 10^e bataillon de chasseurs à pied, trois bataillons du 2^e régiment de la légion étrangère et un bataillon du 98^e de ligne.

L'attaque de droite, confiée au général de la Motterouge, comptait les compagnies d'élite du 1^{er} régiment de la légion étrangère, soutenues par deux bataillons du 28^e de ligne, ayant en arrière un bataillon du 18^e, et deux bataillons des voltigeurs de la garde comme réserve. D'autres bataillons étaient prêts à marcher au cas où le général Paté aurait eu besoin de renfort.

L'ennemi, soit qu'il eût formé le projet d'une attaque considérable, soit qu'il voulût, dans une seule nuit, achever ces lignes au prix d'un grand effort, et en couvrant le travail par une démonstration vigoureuse et une protection efficace contre nos entreprises, était là très nombreux, prêt à nous recevoir. Nous avons estimé à plus de vingt bataillons les forces que nos braves soldats eurent à combattre et à faire plier. Ce chiffre est élevé à vingt-six bataillons par le dire des prisonniers.

L'action s'engagea, au signal du général Paté, avec une impétuosité indicible. Au bout de quelques minutes, toutes les embuscades de droite étaient entre nos mains. Les vieux soldats de la légion étrangère avaient tout enlevé, et, soutenus par le 28^e de ligne, ils s'établissaient en avant des ouvrages russes et couvraient nos travailleurs. Mais des masses russes formidables ne tardèrent pas à déboucher du ravin de la Quarantaine, à entrer en action et à disputer le terrain avec un rare acharnement. Les deux bataillons du 28^e, le bataillon du 18^e, les voltigeurs de la garde furent successivement engagés, et cette lutte héroïque dura jusqu'au matin. Cinq

fois les embuscades les plus éloignées furent prises et reprises par les Russes et par nos troupes. Ces mêlées à la baïonnette furent terribles. Deux autres bataillons des voltigeurs de la garde, le 9^e de chasseurs à pied et le 80^e de ligne furent encore appelés sur le champ du combat, les uns pour y prendre part, les autres pour relever les morts et les blessés; tous firent leur devoir.

Au milieu de cette lutte sanglante et glorieuse, les travaux du génie ne pouvaient s'organiser. Nous dûmes détruire les ouvrages de l'ennemi, de manière à ce qu'il ne pût s'y maintenir lui-même le lendemain, et force fut de remettre à la nuit suivante le second acte de notre entreprise. Aux premières lueurs du jour, les Russes avaient cessé de combattre, et nos bataillons rentrèrent dans la tranchée, laissant le terrain couvert de cadavres ennemis.

À l'attaque de gauche, les embuscades furent enlevées avec la même impétuosité. Là encore les Russes revinrent à la charge avec une ténacité extraordinaire. De nombreux assauts furent livrés, où l'on s'aborda à la baïonnette. Mais, au bout de deux heures, l'ennemi, découragé, opéra sa retraite, et notre génie installa solidement les travaux dans la gabionnade russe, qui devint définitivement notre conquête.

La nuit suivante, il fallait achever ce qui avait été entamé avec tant de vigueur; je prescrivis cet autre combat, attendant un plein succès de ce nouvel effort de notre valeureuse infanterie.

Le général de division Levailant fut chargé d'accomplir cette tâche avec dix bataillons, dont deux de voltigeurs de la garde comme réserve. Quatre de ces bataillons, aux ordres du général Coustou, étaient chargés de couvrir notre conquête de la veille à l'extrême gauche. Les six autres, commandés par le général Duval, devaient, sur la droite, reprendre la gabionnade parallèle au grand mur du Cimetière, battre l'ennemi et permettre au génie d'assurer notre établissement définitif.

L'action s'engagea à la même heure que la veille. L'élan de ces braves bataillons, appartenant aux

FEUILLETON

UN BIENFAIT N'EST JAMAIS PERDU.

(Suite.)

VI. LA MANSARDE.

Dix ans après, un jeune homme gravissait rapidement les escaliers étroits et tortueux qui conduisaient à une mansarde de la rue Bautreillis. Une enfant de douze ans à peine le précédait en lui montrant le chemin. Ses cheveux encadraient la plus gracieuse et la plus aimable figure d'ange; ses vêtements étaient propres sans luxe, et son langage, sa tenue, ses manières distinguées, annonçaient qu'elle était d'une famille dont la pauvreté n'avait pas été le partage exclusif.

La gentille enfant ouvrit doucement une porte basse et vermoulue, puis, se retournant avec grâce vers le jeune homme qui la suivait, elle lui dit, en posant un doigt sur ses lèvres rosées: — Pas de bruit, Monsieur, vous réveilleriez maman.

Le jeune homme entra. C'était une chambre obscure, enfumée, un réduit plotôt, où étaient entassés un lit, une table, quelques chaises et un large fauteuil, derniers et tristes débris d'une splendeur passée. Dans le lit était une femme, jeune encore par les années, mais vieillie par les souffrances et les privations. Il s'approche et regarde. Dieu! comme il se trouble! son front se couvre d'une sueur froide; il se jette anéanti sur le fauteuil en murmurant tout bas: — C'est elle.

Nos lecteurs ont déjà sans doute reconnu dans le jeune homme le petit Paul d'autrefois, devenu médecin, grâce

à son généreux protecteur, qui est mort depuis quelques mois, et lui a légué une partie considérable de sa fortune. En reconnaissant tout le bien que lui a fait son père adoptif, il a consacré son talent aux pauvres; voilà pourquoi nous le rencontrons aujourd'hui dans cette mansarde. La malade qu'il est venu visiter, il l'a reconnue; c'est la dame bienfaisante qui, chaque jour, lui faisait l'aumône, alors qu'il mendiait son pain. Qui peut avoir jeté dans la misère cette femme jadis si riche, si généreuse? Hélas! M^{me} de L... avait vu une partie considérable de sa fortune engloutie dans une faillite de son banquier; puis M. de L..., pour regagner ce qu'il avait perdu, s'était jeté dans des spéculations aventureuses, qui toutes échouèrent malheureusement. Vaincu par la douleur d'avoir consommé sa perte, M. de L... tomba malade et mourut bientôt en laissant, pour tout héritage, à sa veuve et à sa fille unique, la petite Louisa, la misère la plus grande avec son cortège de douleurs et de privations.

Paul ignorait tous ces événements, mais il les présentait; et, pendant qu'il cherchait la plus vraisemblable de toutes les suppositions qui se présentaient en foule à son esprit, M^{me} de L... se réveilla et appela Louisa d'une voix faible et oppressée. Le jeune docteur, remis de son trouble passager, s'approche de la malade, et, après l'avoir interrogée avec sollicitude, il lui annonce qu'il reviendra lui-même lui apporter les remèdes qu'il juge nécessaires.

En effet, chaque jour, le généreux jeune homme monte deux fois les cinq étages qui conduisent à la mansarde, et chaque jour il apporte de nouvelles provisions, quelquefois des jouets ou des livres pour l'aimable Louisa,

et, enfin, grâce à ses soins assidus, M^{me} de L... fut bientôt rendue à la santé.

Aussitôt que le rétablissement fut complet, le docteur exigea que la mansarde fût abandonnée. Les prétextes ne lui manquèrent point pour justifier ce changement, et il offrit si gracieusement un appartement propre et bien meublé, que M^{me} de L... ne put refuser, malgré cette fierté invincible des personnes déchues du haut rang où leur naissance et leur fortune les avait élevées dans la société.

L'aisance revint donc peu à peu avec le bonheur dans la petite famille. Louisa était heureuse de voir sa mère sourire plus souvent à ses jeux, et son affection pour le docteur qui avait été leur bon ange était grande et sincère. Madame de L..., pour n'être pas toujours à charge à son bienfaiteur, travaillait, autant que ses forces le lui permettaient, à des ouvrages de broderies que Paul lui procurait par l'entremise de Marguerite. Cette dernière était une femme dévouée, dont la discrétion était à l'épreuve. Longtemps elle avait servi le protecteur de son jeune maître, maintenant elle restait dans sa maison comme un héritage de famille. C'était elle qui portait à madame de L... le prix de son travail, prix toujours plus élevé que sa valeur réelle. Jamais la première bienfaitrice du petit Paul ne s'aperçut de la fraude employée afin qu'elle pût avoir des ressources suffisantes pour vivre, sans que sa susceptibilité fût blessée de leur origine.

Paul croyait qu'agir de la sorte c'était rendre ce que Dieu lui avait prêté, sans qu'il pût connaître la main dont il se servait pour le secourir.

(La fin au prochain numéro.)

46°, 98°, 14°, 80°, fut irrésistible. Les embuscades furent tournées et enlevées; l'ennemi, partout enfoncé, se retira en entretenant une fusillade, qui s'apaisa cependant peu à peu et qui finit par s'éteindre. Le génie put aussitôt commencer les travaux et les pousser, malgré la mitraille et les projectiles de toute nature lancés par là place. Le colonel Guérin et le commandant Durand de Villers ont conduit les travaux avec autant d'intelligence que de vigueur.

Notre succès a donc été complet. L'ouvrage considérable sur lequel l'ennemi comptait pour arrêter nos attaques est entre nos mains; ses gabions nous couvrent, ses embuscades sont dirigées contre lui. Celles qui n'ont pu entrer dans notre système ont été rasées.

Ces actions de vigueur n'ont pas été accomplies sans pertes sensibles, et nous avons payé notre victoire d'un sang généreux. J'attends, sur ce point, le rapport du général de Salles.

Hier, à la demande impérative du général Ostensacken, le drapeau parlementaire a été arboré, et un armistice a été conclu pour enterrer les morts. Nous avons remis plus de douze cents cadavres entre les mains de l'ennemi. Ce champ de carnage rappelait à notre souvenir nos vieilles luttes contre les Russes, et, comme à ces époques mémorables, l'honneur des armes dans ces combats à la baïonnette est resté tout entier à notre infanterie.

D'après le nombre des morts remis à l'ennemi, et les résultats connus des affaires dernières, nous sommes assurés que les pertes des Russes sont au moins le quadruple des nôtres; elles donnent à ces engagements les proportions d'une bataille. Ces évaluations restent d'ailleurs au-dessous de celles que présentent les prisonniers et les déserteurs.

Notre artillerie, sous la direction du général Le Boeuf, a fait preuve d'une vigueur et d'une habileté rares; elle a balayé constamment par ses feux le ravin où l'ennemi rassemblait les réserves. Nos projectiles n'ont cessé de tracer de sanglants sillons dans les masses russes chaque fois qu'elles s'organisaient pour un nouvel assaut. Je ne saurais trop louer le coup-d'œil et le sang-froid du général Le Boeuf.

Le service des ambulances a été admirablement fait, et de grands éloges sont dus à tous ceux qui ont concouru à cette rude affaire. J'aurai l'honneur de vous faire ultérieurement connaître les noms des braves qui se sont signalés entre les braves. Le pays peut, à bon droit, s'enorgueillir de posséder de telles troupes, et je compte récompenser prochainement les plus méritants.

Veillez agréer, etc.

Le général en chef, PÉLISSIER.

Le ministre de la marine et des colonies a reçu de M. le vice-amiral Bruat, commandant en chef l'escadre de la Méditerranée, la dépêche suivante:

« Vaisseau le *Montebello*, le 26 mai 1855, devant Kertch.

Monsieur le Ministre,

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'annoncer par mes dépêches télégraphiques des 22 et 25 mai, une nouvelle expédition pour Kertch a été résolue le 20.

L'embarquement a commencé le 21 au soir; l'expédition est partie le 23, elle a débarqué le 24, à Kamisch-Bournou, et, le 25, on a occupé Iénikalé, après avoir traversé Kertch et pris possession des batteries situées dans les environs d'Ak-Bournou.

Le 25, l'amiral Lyons et moi sommes entrés dans la mer d'Azof, d'où nous avons expédié une escadrille pour Berdiansk et Arabat. Elle est partie dans la nuit, et se compose de quatre bâtiments à vapeur français et de dix anglais, dont plusieurs canonnières.

La réussite si complète de cette expédition, où nos troupes, conduites avec une grande décision par le général d'Autemarre, ont montré leur ardeur habituelle, est due aussi à la rapidité avec laquelle elle a été menée. A ce sujet, je dois faire connaître à Votre Excellence combien, en toutes circonstances, la coopération de l'amiral Lyons a été complète et cordiale.

Dès le premier jour, et aussitôt le mouillage, le débarquement des troupes françaises a commencé avec ordre, sous la direction de M. le capitaine de vaisseau Jurien de la Gravière, mon chef d'état-major.

Après m'être assuré de la promptitude avec laquelle s'effectuait la mise à terre du corps expéditionnaire, je m'avançai avec le *Laplace*, sur lequel j'avais mis mon pavillon, pour reconnaître les batteries du cap Ak-Bournou, dont les Russes avaient déjà fait sauter une poudrière. Se voyant sur le point d'être tourné, l'ennemi ne tarda pas à en faire sauter plusieurs autres et à évacuer ces positions.

Très peu de temps après, une canonnière anglaise,

d'un faible tirant d'eau, se dirigeait sur Iénikalé pour couper la route à un bateau à vapeur russe qui, parti de Kertch, cherchait à gagner la mer d'Azof. Un engagement assez sérieux commença bientôt entre ces deux bâtiments, et les batteries de Iénikalé y prirent part. Je fis appuyer la canonnière par le *Fulton*, qui se rendit rapidement sur le théâtre de la lutte et eut à essayer un feu très-vif; je donnai l'ordre à la *Ménagère* de le rallier, et l'amiral Lyons, de son côté, fit soutenir la canonnière. Néanmoins, le bateau à vapeur ennemi, que nous avons su porter le trésor de Kertch, s'échappa, laissant entre nos mains deux chalands chargés d'objets précieux et d'une partie des archives civiles et militaires. Mais la confusion des Russes, pris à l'improviste par terre et par mer, devint telle, qu'ils renoncèrent bientôt à une plus longue résistance et ne prirent pas même le soin d'enlever les blessés provenant de Sébastopol qui se trouvaient dans l'hôpital de la citadelle. Dans le courant de la journée, ils avaient mis le feu à des magasins considérables qu'ils possédaient à Kertch. Enfin, avant d'évacuer Iénikalé, ils firent sauter un magasin qui contenait environ 30,000 kilogr. de poudre; la commotion fut telle, que plusieurs maisons ont été détruites; et que les vaisseaux mouillés à dix milles au large la ressentirent vivement.

En résumé l'ennemi a perdu jusqu'à présent :

Cent soixante mille sacs d'avoine;

Trois cent soixante mille sacs de blé;

Cent mille sacs de fariuo.

Un atelier de montage et de fonderie a été brûlé. Trois bâtiments à vapeur, parmi lesquels il y en avait un de guerre, ont été coulés par les Russes eux-mêmes. Une trentaine de bâtiments de transport sont détruits; au moins autant ont été pris. Cent mille kilogrammes de poudre environ ont sauté dans les diverses explosions. Un grand approvisionnement d'obus et de boulets n'existe plus.

J'adresserai plus tard à Votre Excellence l'état des canons tombés en notre pouvoir; leur nombre est de soixante à quatre-vingts environ. Ces pièces sont très-belles et de gros calibre.

Le vice-amiral commandant en chef l'escadre de la Méditerranée, BRUAT.

S'il fallait en croire le *Fremdenblatt*, de Vienne, nous ne pourrions tarder à recevoir des nouvelles importantes du théâtre de la guerre :

« Les Russes, écrit-on à ce journal, s'attendent à être attaqués le 4 juin, dans leurs positions, dans la vallée de Baïdar et sur la rive droite de Tchernaiâ. Ce jour-là, un bombardement aurait lieu à l'instar de celui du 9 avril, toutes les batteries alliées feraient feu, et ce feu durerait pendant cinq à six jours. La division de la flotte, celle qui a transporté les troupes du Bosphore dans les ports de Balaklava et de Kamiesch, prendrait part à ce bombardement pour lequel on fait de terribles préparatifs et qui pourrait bien avoir lieu plus tôt.

» Le lieutenant-général Chruloff a été détaché à Karassoubazar à la tête de 20,000 hommes pour y prendre le commandement du corps qui défend la flèche d'Arabat. A l'heure qu'il est, le général Wangel s'y trouve, le lieutenant-général Wagner est tombé gravement malade; on l'a transporté de Théodosie à Simféropol.

» L'adjudant-général et hetman des Cosaques, Chomutoff se trouve à Taganrok et y organise le landsturm de la mer Noire; les Russes s'attendaient à être attaqués à Anapa; on sait qu'ils l'ont été à Kertch.

D'après des lettres reçues de l'Orient, il est probable que les armées alliées, soutenues par le corps de Mustapha-Pacha et les Circassiens, attaqueront Anapa. Quelque avis donné sur cette intention a sans doute motivé le nouveau mouvement dont il est parlé. — Havas.

FAITS DIVERS.

Les journaux de la Haute-Garonne, du Gers, du Tarn et des Hautes-Pyrénées, nous apportent les détails les plus affligeants sur les inondations qui sévissent dans ces contrées. Par suite des pluies torrentielles de ces jours derniers, la Garonne a débordé; les routes ont été interceptées sur plusieurs points, les courriers et les diligences arrêtées. Le 3 juin, le fleuve charriait des débris, des poutres, des arbres entiers, des meubles, et, dans plusieurs quartiers de Toulouse, les habitants ont dû se réfugier dans les étages supérieurs de leurs maisons envahies par les eaux. M. le préfet s'est empressé de donner des ordres pour faire donner des secours aux indigents chassés de leurs maisons par les débordements. Les pompiers, secondés par les ouvriers de l'arsenal et par les soldats de la garnison, commandés par leurs officiers, ont élevé des digues et

des travaux pour empêcher des désastres plus considérables. Plusieurs personnes, entre autres le sieur Escribe, cantonnier de navigation, se sont distinguées par le courage avec lequel elles ont porté secours à des personnes surprises dans leur habitation par les flots.

La plaine du Gers a été également inondée. Les communications entre la ville d'Auch et les faubourgs de Saint-Pierre et de Patte-d'Oie, ont été interceptées; plusieurs maisons ont été envahies par les eaux, et quelques-unes menacent ruine. Un grand nombre d'habitants ont dû fuir leur demeures au milieu de la nuit, abandonnant leurs meubles et leurs troupeaux. Personne n'a péri. Les autorités ont fait preuve du plus grand zèle. Dans la nuit du 3 au 4, les eaux ont baissé, et le beau temps a rendu l'espérance aux populations. — A Tarbes, le 3 juin, l'Adour a franchi plusieurs propriétés et transformé en rivières plusieurs rues de la ville.

Enfin, on écrit d'Albi que les pluies orrentielles ont suspendu les travaux agricoles et occasionné de grands dommages dans les campagnes. Des terrains ont été ravinés, des arbres déracinés, des murs emportés, etc.

Nous lisons dans le journal du *Puy-de-Dôme* du 4.

Le courrier de Paris n'est pas arrivé aujourd'hui. La voie est coupée par suite d'inondations, près de Foëcy, entre Vierzon et Bourget. Les trains ne peuvent circuler jusqu'à Vierzon et au delà vers Paris et Tours. Quelques voyageurs qui étaient partis hier soir de Clermont pour Paris, sont revenus aujourd'hui à Clermont. M. le chef de gare a reçu de l'inspecteur principal à Saint-Germain-des-Fossés, l'ordre de n'expédier aucun train de marchandises et de donner avis aux voyageurs de l'interruption de la voie.

Nous trouvons enfin dans le courrier de la Gironde du 4, la dépêche suivante. — 5 Juin 1855, trois heures dix minutes. — Le préfet de Lot-et-Garonne, à M. le préfet de la Gironne. — Le pont suspendu sur la Garonne, au lieu de Sauveterre, vient d'être emporté. — Havas.

— On lit dans le *Moniteur* :

L'Empereur, ayant appris les désastres causés par les inondations dans les sept départements de Lot-et-Garonne, Landes, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Creuse et Gers, a envoyé au préfet de chacun de ces départements une somme de 10,000 francs pour être distribuée aux habitants pauvres qui ont le plus souffert de ce fléau. L'Impératrice a joint à cet envoi une somme de 10,000 fr. pour être employée dans le même but.

— On lit dans le dernier numéro des *Tablettes* de Rochefort :

« La batterie flottante la *Congrève* a été mise à l'eau vendredi, à trois heures et demie du soir.

» Au moment où ce bâtiment laissait son lit pour entre dans la Charente, les cris longtemps prolongés de : *Vive l'Empereur !* se sont fait entendre parmi les marins, les ouvriers et la foule qui assistaient à la cérémonie.

» La *Congrève* est, comme toutes les batteries flottantes, une frégate presquesans bastingages, sans gaillards d'avant, sans dunettes, à murailles droites, tronquée horizontalement à quelques pieds au-dessus de la flottaison. C'est un bâtiment plat, sans quille, d'environ 50 mètres de longueur, large à proportion, haut sur l'eau de l'élevation d'une batterie, calant au plus 2 mètres 50 centimètres, apte par conséquent à être mouillé au pied d'une forteresse.

» Pourvue d'une légère mâture et d'une hélice, la batterie flottante naviguera à la voile et à la vapeur. Ce n'est pas un navire de marche, sa manœuvre est faible, suffisante toutefois pour lui faire traverser l'Océan sous la surveillance et la protection d'une escadre.

» Une fois au feu, elle n'a plus à manœuvrer; au besoin, un remorqueur l'y conduit, un remorqueur l'en retire.

» Les principales défenses des batteries flottantes sont leurs murailles à l'épreuve du boulet, de l'obus, de la bombe. Les murailles, en effet, depuis la crête jusqu'à 0 mètre 80 centimètres sous la flottaison, sont partout recouvertes de plaques de fer forgé en forme de bordages : plaques longitudinales, épaisses de 10 centimètres et ajustées à la membrure par des boulons qui la traversent et reçoivent en dedans un écron.

» Quant au pont, dont les foyantes ne laissent pas prise au boulet, il est protégé, s'il le faut, contre la bombe par un blindage.

» Les plaques de fer de revêtement, à une portée de 400 mètres, sont impénétrables au boulet massif; à cette distance, ce boulet s'y brise, à plus forte raison le boulet creux. Donc, tous ce qui est abrité par la muraille, couvert par le pont de la batterie flottante, tout cela est complètement hors

d'atteinte; or, c'est le cas du personnel entier, de tout le matériel, tant de combat que de manœuvre : personne sur le pont ni dans la mâture, la roue du gouvernail à l'intérieur, l'hélice immergée, la machine plus enveloppée que tout le reste. Une batterie flottante, quand elle vient de s'emboîter, ne saurait être mieux comparée qu'à une tortue hermétiquement close entre sa double carapace, la tête et les membres sont inaccessibles, la carapace résiste aux chocs les plus violents.

» Les projectiles entrant par les sabords sont les seuls qu'on doit craindre : le nombre en est forcément très-petit, comme chacun sait.

» Tels sont les moyens de défense d'une batterie flottante : elle échappe complètement ou résiste victorieusement.

» Pour attaquer, elle porte 16 canons de gros calibre, canons de 50. Elle lance à volonté des boulets pleins ou des boulets creux; percée de 24 sabords, c'est-à-dire 12 sabords de chaque côté, elle a la faculté, en reportant d'un bord sur l'autre 4 de ses pièces, d'envoyer une bordée de 12 coups. C'est une énorme puissance offensive.

En effet, outre le calibre et la nature des projectiles, premièrement, la batterie flottante se maintiendra toujours à une courte portée, grâce à son faible tirant d'eau; et, secondement, la sécurité parfaite de ses artilleurs, dans leurs casemates doublées de fer, leur permettra d'arriver à une précision et une rapidité de tir impossibles sur nos vaisseaux, que le boulet ou la bombe de l'ennemi traverse de part en part.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Hambourg, jeudi 7 juin. — « Dans la chambre législative, la Bourgeoisie a rejeté, aujourd'hui, la nouvelle constitution élaborée par le Sénat et approuvée par la Diète à une grande majorité. » — Havas.

Londres, jeudi 7 juin. — « Lord Panmure, en informant les journaux anglais du rétablissement des communications entre Varna, leur fait connaître qu'il résulterait des dépêches de lord Raglan que le bombardement de Sébastopol aurait recommencé dans l'après-midi du 6. » — Havas.

Vienne, vendredi 8 juin. — « Des dépêches annoncent que l'amiral Bruat se dirigeait vers Anapa pour se joindre aux Circassiens, pendant que l'amiral Lyons prendrait la route de Taganrog. »

» Les dépêches ne disent rien du siège de Sébastopol. » — Havas.

Dantzic, jeudi 7 juin. — « Par le vapeur de guerre le *Bulldog*, capitaine Gordon, qui vient d'arriver, on apprend que le 4 juin, le gros de la flotte anglaise et 4 vaisseaux de guerre français, se trouvaient à l'ancre près de Cronstadt, où se tenait la flotte russe; en grande partie désappareillée, trois de ses vapeurs seulement étaient en mouvement. » — Havas.

CHRONIQUE LOCALE.

Voici les résultats connus, jusqu'à présent, à la Préfecture, des élections de dimanche dernier 3 juin, dans les divers cantons de l'arrondissement.

ÉLECTIONS POUR LE CONSEIL GÉNÉRAL.
Canton de *Montreuil-Bellay*. — Electeurs inscrits 3,798. — Votants 1,640. — M. Louvet (Charles) a été élu par 1,542 voix.

ÉLECTIONS POUR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.
Canton de *Saumur (nord-est)*. — Electeurs inscrits 3,425. — Votants 1,562. — M. Bruas a été élu par 1,358 voix.

Canton de *Montreuil-Bellay*. — Electeurs inscrits 3,798. — Votants 1,640. — M. Du Bault a été élu par 1,033 voix.

Canton de *Vihiers*. — Electeurs inscrits 4,572. — Votants 1,831. — Ont été élus : M. le comte

Hector, par 1,792 voix; M. Planton, par 1,735 voix.

L'Académie de législation de la ville de Toulouse avait proposé au concours la question suivante :

Quelle a été l'influence du droit canonique sur la formation et les progrès du droit français ?

M. d'Espinay, notre compatriote, aujourd'hui substitut de M. le Procureur impérial près le Tribunal de Segré, avait traité cette question et envoyé son mémoire à M. le Président de la Société;

Voici en quels termes s'exprime le *Journal de Toulouse* :

« Les bulletins contenant les noms des auteurs des mémoires ayant été ouverts par M. le président, il a été constaté que l'auteur du mémoire qui a remporté la médaille d'or (d'une valeur de 300 francs) était M. d'Espinay, docteur en droit, avocat à la Cour impériale d'Angers, et que les auteurs des mémoires mentionnés honorablement étaient MM. Théophile Hoc, docteur en droit, avocat à Toulouse, et E. Mazeau, de Dijon, docteur en droit, avocat à Paris.

» Si tous les travaux classés sont remarquables à des titres divers, l'œuvre qui est couronnée se fait distinguer par un rare mérite; tant sous le rapport de l'érudition que sous celui de la forme.

» Le sujet y est traité dans toutes ses parties avec une rare supériorité.

» Le succès de M. d'Espinay est complet; c'est la première fois que l'Académie accorde le prix de l'année; elle n'avait jusqu'ici décerné que des prix d'un ordre inférieur. »

La Loire, qui s'est élevée si rapidement à une hauteur prodigieuse, baisse aujourd'hui avec la même rapidité. P. GODET.

Une vente aux enchères de SIX TAUREAUX, race *Durham pure*, aura lieu à Belle-Poule, commune des Ponts-de-Cé, près Angers (Maine-et-Loire), le lundi 18 juin courant, à une heure de relevée.

ÉTAT-CIVIL du 16 au 30 mai.

NAISSANCES. — 16, Hélène-Marie-Berthe Lambert, rue Bodin; — 18, Léon-Jean-Baptiste Charles Chevillon, rue du Temple; — 19, Edmond-Victor Gandrie, rue de la Tonnelle; — 25, Céline Rivière, rue Saint-Nicolas; — Léon-Henri-Raphaël Rolle, à l'École; — 24, Marie-Marguerite Bodin, rue d'Orléans; — 26, Josephine Gruau, rue de la Petite-Douve; — 29, Germain-Pierre Debillot, petite rue Saint-Pierre; — 30, Émile Broisier, rue de la Marmaillet; — Auguste Lecompte, à l'École.

MARIAGES. — 21, François Poisson, voyageur de Commerce, a épousé Victorine Gamichon, tous deux de Saumur; — 28, René Fonillet, chapelier, a épousé Anne Epagneul, chapelière, tous deux de Saumur; — Denis-Eugène Gallet, employé du chemin de fer, à Angers, a épousé Marie-Emilie Gallet, sans profession, tous deux de Saumur; — 29, Ernest-Constance Jubert, sculpteur, a épousé Josephine Morel, sans profession, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 17, Julie-Victorine-Claudine Lefrère, 53 ans, femme Delabarre, rue royale; — 18, Ernestine-Anais Bougouin, 5 ans, rue du Pressoir Saint-Antoine; — Jean Lebœuf, bitumier, 28 ans, célibataire, à l'Hôpital; — 19, Anne Vocelle, domestique, 75 ans, célibataire, à l'Hôpital; — 21, Félicité Pavie, rentière, 61 ans, femme Arnaud, Grand'Rue; — Marie Hérisson, 6 ans, rue du Pavillon; — Charles Normand, 40 ans, à l'Hôpital; — 22, Tessier, mort-né, à la Croix-Verte; — 23, Firmin-Auguste Bellion, palefrenier, 57 ans, place de la Bilange; — 24, Marie Gasnault, rentière, 72 ans, femme Delaunay, rue Royale; — 26, Marie Feuillat, 2 ans, rue du Roi-René; — Gruau, mort-né, rue de la Petite-Douve; — 27, René-Etienne Pichon, propriétaire, 72 ans, à la Croix-Verte; — Marie-Françoise Bauron,

83 ans, veuve Fargeau, à la Providence; — Jean Bellard, journalier, 57 ans, à la Providence; — Renée Gauchais, cultivateur, 76 ans, veuve Bougreau, à l'Hôpital.

La daguerréotypie, depuis son origine, a fait d'immenses progrès; on obtient aujourd'hui, par ce merveilleux procédé, le modelé, le coloris de la miniature, aussi bien sur le papier, sur la toile et le verre que sur les plaques métalliques. Malheureusement cette précieuse découverte est journellement exploitée par des hommes inhabiles qui font au daguerréotype plus d'ennemis que de partisans; il faut être en garde, chaque jour, contre leurs promesses vantardes. Toutefois il ne faut pas être défiant jusqu'à repousser le vrai talent, et on doit examiner les œuvres de l'artiste avant de le juger. C'est à quoi nous engageons dans ce moment nos lecteurs. Qu'ils voient au Belvédère, les portraits si vrais, si parlants de M. Fergeau, ils admireront les résultats du daguerréotype obtenus par un artiste habile, et pourront asseoir leur jugement, sans le secours d'autrui.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CRÉDIT MOBILIER.

Le Conseil d'administration a l'honneur d'informer le public qu'à dater du 20 mai courant, la Société générale de Crédit mobilier recevra en comptecourant toutes les sommes qui lui seront versées, sous les conditions ci-après déterminées :

1° Il sera bonifié sur toutes sommes déposées un intérêt de 2 1/2 pour 100 l'an, à partir du cinquième jour qui suivra celui de chaque versement.

Chaque déposant pourra à toute époque disposer de ses fonds :

A VUE, pour toute somme n'excédant pas 100,000 fr. par jour;

A TROIS JOURS DE VUE, ou après avis donné trois jours à l'avance, pour toute disposition au-delà de 100,000 francs.

Tout ou partie des sommes versées pourra être transféré, par voie de virement, au crédit des autres déposants, et les sommes ainsi transférées porteront intérêt à partir du jour indiqué sur le bon de virement;

2° La Société générale se chargera, en outre, gratuitement pour le compte de ses clients, de toucher tous effets publics ou autres, coupons d'actions ou d'obligations, arrérages de rentes, etc., payables à Paris;

3° Enfin, la Société générale effectuera tous placements pour compte de ses correspondants, et en général toutes opérations de vente ou d'achat de valeurs se négociant à la Bourse de Paris, moyennant une commission de 1 fr. pour 1,000 fr. sur le cours coté.

Pour toutes les opérations de vente ou d'achat, la Société générale devra être préalablement nantie des titres ou d'une provision suffisante.

Les demandes d'ouverture de compte courant devront être faites par écrit et agréées par la Société générale.

Les bureaux de la Société générale, 15, place Vendôme, à Paris, sont ouverts de 10 heures à 3 heures. (250)

Toilette. — De tous les produits employés pour la toilette et les soins de la peau, le COSMACÉTI est le seul vinaigre qui réunisse toutes les conditions d'utilité et d'agrément; aussi, offre-t-il à la confiance des médecins et du public, cette garantie, cette supériorité incontestable, que donnent le perfectionnement et le progrès, lorsqu'ils sont le fruit de l'étude approfondie des substances végétales, et de l'expérience des plus illustres chimistes de notre époque.

Dépôt chez M. EUGÈNE PISSOT, coiffeur. (218)

BOURSE DU 7 JUIN.

5 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 68 95.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 94.

BOURSE DU 8 JUIN.

5 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 69 10

4 1/2 p. 0/0 hausse 30 cent. — Fermé à 94 30.

P. GODET, propriétaire-gérant.

EXPÉDITIONS FRANCO JUSQU'À DESTINATION.

AUX VILLES DE FRANCE.

Rue Vivienne, 51, à Paris.

NOUVEAUTÉS.

Rue Richelieu, 104, à Paris.

Echantillons et Marchandises expédiés franco sur demande. — Choix de Châles français, garantie et marque de fabrique. — Catalogue général des Marchandises. — Soieries, Confection, Blanc de fil et de coton, Lingerie, Fantaisie, Etoffes nouvelles, Lainage, Rubans, Bonneterie, etc.

Les Propriétaires de cet Etablissement nous prient, à l'occasion de l'Exposition universelle, d'annoncer à nos lecteurs que tous les achats qui sont faits à Paris dans leurs magasins sont expédiés francs de port jusqu'à destination, comme les marchandises, les échantillons et les choix conditionnels qui leur sont demandés par correspondance.

Des circulaires fausses et portant la signature des VILLES DE FRANCE ont été envoyées de Paris à un certain nombre de personnes, pour leur annoncer que les Villes de France cesseraient d'adresser leurs envois franc de port.

Les VILLES DE FRANCE nous prient de mettre nos lecteurs en garde contre cette manœuvre coupable qu'elles ont signalée au Procureur impérial. (151)

Etudes de M^e SEGRIS, avoué à Saumur, rue Cendrière, n^o 8, et de M^e DION, notaire en la même ville, rue d'Orléans, n^o 79.

ADJUDICATION

En l'étude et par le ministère de M^e DION, notaire à Saumur, Le dimanche 24 juin 1855, heure de midi,

DE DIFFÉRENTS IMMEUBLES

Situés
Communes de Saumur et Dampierre,
Consistant en :

MAISONS, TERRES LABOURABLES ET VIGNES.

Voir pour plus amples détails l'insertion faite au Journal du 2 juin 1855.

Par suite de cessation de commerce,

M. PRAX, M^d de parapluies, rue Saint-Jean, à Saumur, vendra, à des prix très-modérés, parapluies et grande nouveauté d'ombrelles, marquées et autres. (237)

A VENDRE

PAVILLON et JARDIN,

AVEC Puits et Cave,

Situés à Saint-Florent, près Saumur.

A LOUER

TROIS MAGASINS,

Dépendant de l'hôtel Saint-Jean, à Saumur.
S'adresser à M. FAVIER à l'hôtel Saint-Jean à Saumur, ou à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (259)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

1^o UNE MAISON,

Située à Saumur, rue de la Grise, Occupée par MM. Plé et Pollard.

2^o UNE MAISON,

Située à Saumur, rue Bodin, n^o 12.
S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (260)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

1^o L'AUBERGE du CANARD-ROUGE

Située à Saumur,

Rue du Petit-Versailles;

2^o La MAISON occupée par M^{me} veuve Girard-Delaunay, rue du Petit-Versailles, joignant d'un côté M. Mogriet, charpentier, d'autre côté l'auberge du Canard-Rouge.
S'adresser à M^e LEROUX, notaire.

A VENDRE ou A LOUER

Pour la Saint-Jean 1855,

UNE MAISON,

Située à Saumur, rue du Temple, Actuellement occupée par M^{me} veuve Délepinais.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (262)

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

MAISON

Occupée ce jour par M. Perreault-Bazile,
AVEC COUR, REMISE ET ÉCURIE.
Vue sur la Loire.

S'adresser, pour voir les lieux et pour traiter, à M. JAMET, sur le quai.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M^e DUTERME, notaire à Saumur,

Le jeudi 21 juin 1855, à midi,

MAISON, située à Saumur, rue de Fenet, n^o 175, appartenant à M. FOLIOT, tailleur d'habits à Saumur.

Il y aura facilités pour les paiements; on pourra traiter moyennant une rente viagère. (273)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Après Décès.

Le mardi 12 juin 1855, à midi et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, chez M. ARNAUD, propriétaire à Saumur, Grand'Rue, à la vente publique aux enchères d'un très-joli mobilier.

Il sera vendu :

Plusieurs lits garnis, armoires, commodes en bois de rose et acajou, bureau à cylindre, petits meubles de fantaisie, fauteuils, causeuses, chaises et belle table de salle à manger, pendules, glaces, table de bouillotte, flambeaux, tableaux et gravures, linge, vins rouge et blanc en bouteilles, belle batterie de cuisine en cuivre, établi et outils de menuiserie, etc., etc.
On paiera comptant plus 5 %.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur,

Le lundi 18 juin 1855, à l'heure de midi.

1^o Une MAISON, appartenant à M. Fromageau, architecte, qui l'occupe, située à Saumur, levée d'Enceinte, n^o 47, consistant en salon de compagnie, petit salon et salle à manger au rez-de-chaussée; plusieurs chambres et cabinets au 1^{er} étage, mansardes et greniers, remise, écurie, cuisine, cave, serre-bois, cour et jardin. — Cette maison joint d'un côté une autre maison appartenant à M. Fromageau, d'autre côté la maison de M^{me} v^e Bruneau.

2^o Une MAISON, appartenant aussi à M. Fromageau, située à Saumur, petite rue Beurepaire, consistant en deux chambres au rez-de-chaussée, deux chambres et cabinets au premier étage, grenier au-dessus; cave, jardin, remise et écurie; joignant d'un côté M. Rogeron, d'autre côté les servitudes de la maison occupée par M. Leroux, notaire. (275)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON,

Située à Saumur, Grand'Rue, n^o 8, Occupée par M^{me} Bonafous,

Composée de plusieurs corps de logis, trois cours, deux écuries, remises, belle cave, joignant au nord M. Chauvet, au midi M. Piette, par derrière M. Courtillier, et appartenant à M. Chevré-Besnier.

S'adresser à M. CHAUVET, propriétaire à Varrains, ou à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (248)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,
PORTION DE MAISON,
Sise rue de l'Ancienne-Messagerie.

A CÉDER

UN FONDS DE CORDONNIER,
Rue du Paradis.
S'adresser à M^{me} veuve AGUILLARD.

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A VENDRE

En 10 lots,

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e CHASLE, notaire à Saumur,
Le dimanche 10 juin 1855, à midi.

LES TERRAINS

PROPRES A BATIR,

Situés à Saumur, quai de Limoges, dits Terrains de Fenet.

1^{er} LOT. Situé rue des Fondateurs, sur laquelle il a une façade de 34 mètres 99 centimètres, et une autre façade de 9 mètres 80 centimètres sur le quai de Limoges, contenance 352 mètres, mise à prix 2,000 fr.

2^o LOT. A la suite du 1^{er}, façade de 9 mètres 80 centimètres, quai de Limoges, contenance 366 mètres, mise à prix 1,550

3^o LOT. Même façade, joignant la maison de M. Chevallier, contenance 403 mètres, mise à prix 1,700

4^o LOT. Ensuite, même façade, contenance 439 mètres, mise à prix 1,550

5^o LOT. Même façade, contenance 457 mètres, mise à prix 1,600

6^o LOT. Pareille façade, contenance 474 mètres, mise à prix 1,650

7^o LOT. Semblable façade, contenance 489 mètres, mise à prix 1,700

8^o LOT. Même façade, contenance 506 mètres, mise à prix 1,800

9^o LOT. Même façade, contenance 522 mètres, mise à prix 1,850

10^e ET DERNIER LOT, joignant M. Charlemagne Dupuis, même façade, contenance 538 mètres, mise à prix 2,250

Total des mises à prix 17,650

Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

On pourra traiter avant l'adjudication qui sera prononcée sur une seule enchère.

S'adresser : à M. BROSSE, négociant, rue Saint-Nicolas, 45, à Saumur;

Et audit M^e CHASLE, notaire en la même ville, place de la Bilange. (235)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1855,

1^o Un premier étage;
2^o Un second étage et un magasin.
S'adresser à M. COMMON, épicier rue Saint-Jean. (245)

A VENDRE

MAISON DE CAMPAGNE,

Située à Dampierre, sur le bord de la route,

Avec 2 JARDINS affrétés de très-beaux arbres fruitiers.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (265)

SEMOULE ET CHOCOLAT DE M. MOURIÉS

Au moyen de ces nouveaux produits alimentaires qui contiennent le principe nutritif **LES ENFANTS** sont préservés des accidents causés par la dentition, des os, des difformités de la taille, du rachitisme, et en général des vices de constitution provenant d'un tempérament lymphatique.

L'emploi de la Semoule et du Chocolat de M. Mouriés, est recommandé aux femmes enceintes, aux nourrices pendant l'allaitement et aux enfants pendant toute la période de leur croissance.

L'Académie de Médecine a voté des remerciements à M. Mouriés, et l'Institut de France lui a décerné une médaille d'encouragement, au concours des prix Montyon de 1835, pour cette découverte qui a une si heureuse influence sur la diminution des maladies et de la mortalité des enfants. — Une instruction est jointe à chaque article. — Dépôt à Paris, rue Saint-Honoré, 154; à Angers, Clot ané, marchand de comestibles; Beaufort, Moussu, ph.; Doué-la-Fontaine, PELTIER, ph.; Saumur, Brière, ph.; Cholet, BONTemps jeune, ph. (25)

A AFFERMER

DE SUITE,

Pour entrer en jouissance à Noël 1856,

UNE TRÈS-BELLE FERME

Nommée l'Etang,

A Milly, commune de Gennes, Contenant 43 hectares 56 ares 30 centiares, consistant en maison d'habitation et d'exploitation, terre labourable, pré, bois et pâture.

S'adresser, pour traiter, soit à M. DELANDES, qui en est le propriétaire, demeurant à Bagnoux, soit à M. MIL-LON-GUITARD, géomètre à Saumur, soit à M^e CHASLE, notaire à Saumur.

Etude de M^e DION, notaire à Saumur, rue d'Orléans, n^o 79.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

Une belle MAISON neuve, à 2 étages, avec balcon à chaque étage, située à Saumur, rue d'Orléans, avec vaste MAGASIN et COUR, le tout actuellement occupé par M. Simon, commissionnaire de roulage.

S'adresser à M. SIMON, qui en est propriétaire, ou à M^e DION, notaire.

MESSAGERIES

De Saumur au Mans.

M. PIMOT fera le service des commissions, entre Saumur et le Mans, en passant par la Flèche.

Départ de Saumur, hôtel de la Promenade, tous les mardis;

Départ du Mans, hôtel de la Licorne, tous les vendredis. (284)

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par Adjudication,

Le dimanche 1^{er} juillet 1855, à midi,
En l'étude de M^e CHASLE, notaire à Saumur,

DEUX MAISONS contiguës, sises à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n^{os} 19 et 21, consistant en plusieurs bâtiments, vastes caves, cour, puits, jardin.

Ou pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser à M. FOURNÉE, négociant à Saumur, rue du Puits-Neuf,

Ou audit M^e CHASLE, notaire, place de la Bilange. (274)

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 17 juin 1855, à midi,
En l'étude de M^e CHASLE, notaire à Saumur,

UNE MAISON

Sise à Saumur, rue Royale n^o 3, quartier des Ponts, avec une sortie sur le quai du Gaz:

Magasin et arrière-boutique, caves, buanderie, serre-bois, cours et issues; 1^{er} et 2^e étages, greniers au-dessus.

Mise à prix 6,000 fr.
Une seule enchère fera prononcer l'adjudication.

S'adresser à M. BAILLEREAU, propriétaire à Saint-Cyr,

Ou audit M^e CHASLE, place de la Bilange, à Saumur. (276)

ÉCOLE D'ÉQUITATION

DE NANTES,

A VENDRE ou A LOUER.

Cet Etablissement, dont le titulaire vient de mourir, est dans une grande voie de prospérité.

S'adresser à M^{me} veuve FOUCAULT, à Nantes, rue Lafayette;

Ou à M^e LABICHE, avoué à Saumur.

Saumur, P. GODET, imprimeur.